

AFFAIRE N° 17 - Garantie de la Commune concernant un emprunt de 5 300 000 à contracter par la S.H.L.M.R. auprès de la Caisse de prêts aux organismes d'H.L.M. pour la réalisation de 28 logements en accession à la propriété de l'opération "LES BIBASSES" rue de Bois de Nèfles.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La S.H.L.M.R. vient de m'adresser une demande tendant à obtenir la garantie de la Commune de St-Denis pour un emprunt de 5 300 000 F qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse de prêts aux organismes d'H.L.M.

Cet emprunt est destiné au financement des 28 logements en accession à la propriété de l'opération "LES BIBASSES" dans la rue de Bois de Nèfles.

L'accord de cette garantie implique l'engagement par le Conseil Municipal pendant toute la durée de la période d'amortissement correspondant au prêt de 5 300 000 F à créer en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues.

A titre indicatif, le nombre de centimes serait de l'ordre de 2853 à mettre en recouvrement.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur la garantie à accorder à la S.H.L.M.R.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus. C'est une demande de garantie de prêt formulée par la S.H.L.M.R. J'attire votre attention sur l'importance de notre garantie vis-à-vis de la S.H.L.M.R. Actuellement, nous garantissons pour une somme de 290 000 000 actuels. Jusqu'à ce jour, nous avons montré notre bonne volonté mais je crois qu'il faudra que nous réfléchissions et que nous nous réunissions prochainement pour en discuter avec cette société.

M. LAURET - Quel est le prix de vente d'un appartement ?

M. DUPONT - De l'ordre de 200 000 F.

M. BOYER Bruno - C'est cher !

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.